

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Référence
2026-01

Objet de la délibération
Approbation du CFU 2025 de la commune et du photovoltaïques

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	9

Date de la convocation
22/01/2026

Date d'affichage
22/01/2026

Vote

L'an 2026, le 26 Janvier à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER JULIEN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2026.

Présents : M. RONZIER JULIEN, Maire, Mmes : BOUTTE THERESE, DETHY ANNIE, FAURE SOPHIE, POYET MANON, MM : DAMEZET JEROME, DUMAS JEAN-MARC, POYET MATHIEU, QUATRESOUS CHRISTIAN, SOUBEYRAND DANIEL

Excusé(s) : Excusé(s) : M. MONTET FREDERIC

A été nommé(e) secrétaire : Mme DETHY ANNIE

Objet de la délibération : Approbation du CFU 2025 de la commune et du photovoltaïques

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n°2023-44 du 9 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Soleymieux ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260126-2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 26/03/2026

A la majorité

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture du
LOIRE.

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Photovoltaïque de la commune de Soleymieux ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CFU de la commune

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2025	Fonctionnement	515 639.61€	561 253.87€
	Investissement	257 635.06€	272 323.19€
		Résultat 2025	Résultat antérieur reporté au BP 2026
Fonctionnement		45 614.26€	260 079.65€
Investissement		16 688.13€	-153 329.51€
Affectation au C/1068			26 329.51€

CFU du photovoltaïques

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2025	Fonctionnement	1 978.00€	2 236.18€
	Investissement	9 924.33€	15 413.00€
		Résultat 2025	Résultat antérieur reporté au BP 2026
Fonctionnement		258.18€	342.06€
Investissement		5 488.67€	12 488.91€
Affectation au C/1068			0

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260126-2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 26/03/2026

n'ayant pas pris part au vote.

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Soleymieux

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du photovoltaïque de Soleymieux

- APPROUVE l'affectation de résultat pour la commune comme suit :

- Au c/1068 pour un montant de 26 329.91 € sur le BP 2026 de la commune
- Au 002 excédent de fonctionnement : 260 079.65€
- Au 001 déficit d'investissement : 153 329.51€

- APPROUVE l'affectation de résultat pour le photovoltaïque comme suit :

- Au 002 excédent de fonctionnement : 342.06€
- Au 001 excédent d'investissement : 12 488.91€

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

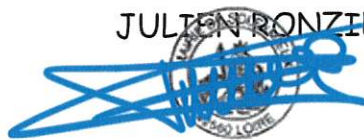
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

En mairie, le 29/01/2026

Le Maire

JULIEN RONZIER

A blue ink signature of Julien Ronzier, written over a circular official stamp of the commune of Soleymieux.

Secrétaire de séance

Mme DETHY ANNIE

A black ink signature of Annie Dethy, written in a cursive style.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le

26 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260126-2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 26/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260126-2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 26/03/2026